



RÉUNION du Comité d'Etablissement DO Ile de France

CE du 21 Février 2013

Les représentants de la CGT :

Elus Titulaires :

Mr DEBAR Philippe
Mme SHYU Kai Ly
Mr PALAU Jean Marc
Maîtrise : Mme BENAIZE Véronique

Elus Suppléants :

Mme THOMAS Corine
Mme PADONOU-LOKO Emmanuelle
Mr GERBER Serge
Maîtrise : Mr SALAUN Alain

Représentant Syndical CGT :

Mr MONFORTE Norbert

Principaux points à l'ordre du jour :

- Point fonctionnement du CE
- Point ASC (*billetterie et cadeaux Noël enfants*)
- Info-Consult sur le projet PARC dans le mobile suite
- Info-Consult sur le projet de mutualisation des 2 CCO

Fonctionnement du CE : encore des démissions !

Après avoir démissionné de leur responsabilité de secrétaire du CE (*voir nos précédents comptes-rendus*) le syndicat Sud a désormais décidé de démissionner aussi des présidences des sous-commissions « *vacances* » et « *culture* ».

Depuis la création de notre CE, les présidences des sous commissions ont toujours été réparties entre les organisations syndicales en fonction de leur représentativité. Chacun de leurs membres ont toujours fait leur travail quelque soit l'OS du Président. Cela ne va pas sans discussions, mais le travail s'est toujours effectué avec la volonté d'aboutir au meilleur compromis possible dans l'intérêt des collègues.

Même s'il ne démissionne que des Présidences, le syndicat Sud confirme sa nouvelle stratégie : s'éloigner le plus possible de ce qui pourrait s'apparenter à la moindre responsabilité dans les ASC. Ainsi, libéré de toute responsabilité, le syndicat Sud pourra plus tranquillement critiquer les choix effectués. Ses militants qui restent membres des commissions et sous-commissions (*sans responsabilité*) pourront consacrer plus de temps à parodier, caricaturer, désinformer et dénigrer.

Nous ne pouvons que vous inviter à juger par vous-mêmes : sur le site du CE (*malgré ses errements informatiques*), ou auprès des salariés du CE par téléphone ou dans une permanence sur site. Vous pouvez aussi vous adresser aux militants de la CGT qui sauront vous renseigner.

Projet Parc Mobile

Pour ce 2ème passage en CE, la Direction nous a fourni un « *complément d'information* » sur le contenu de la formation et le détail des effectifs avec l'intégration des responsables d'équipe. Mais, pas d'évolution sur les autres points.

La priorité est le traitement interne des clients Gold. A ce jour le volume du parc client « *Gold élargis* » ou « *Orange +* » (*après segmentations parc client nouveau et gold classique*) n'est pas encore déterminé ; mais nous savons qu'il y aura des impacts sur les objectifs et sur les conditions de travail.

Le volet RPS sera examiné dans les CHSCT des 2 CCO.

Le 19 février, un CHSCT sur ce projet s'est tenu dans chaque CCO.

Au CCOS Paris avec 4 voix contre et 1 abstention, le projet a recueilli un avis défavorable.

Au CCO IDF, le CHSCT n'a pas rendu d'avis et a demandé une expertise externe pour évaluer les impacts de ce projet sur les conditions de travail et les RPS. Le Président qui, bien qu'informé de cette demande n'avait pas jugé utile d'en informer le CE. Les élus CGT ont donc apporté cette information que le Président a refusé de commenter. Nous ne savons donc pas à l'issue de ce CE si la direction envisage de contester la demande d'expertise ou pas. Dans tous les cas, la date envisagée pour recueillir l'avis du CE semble être retardée.

Par ailleurs, nous avons obtenu que la question de la sous-traitance dans les centres d'appels soit examinée par le CE. Un groupe de travail au sein de la commission emploi et métiers travaillera le dossier en amont.

Projet de mutualisation des 2 CCO IDF

La direction a présenté un projet visant à regrouper les deux CCO en une seule unité qui s'appellera « CCOS Ile de France » et dont le siège sera situé sur le site d'Ivry sur Seine.

Objectif affiché : permettre améliorer la capacité de gestion en parc des 2 CCO.

Ce projet n'aurait pas d'impact sur les activités opérationnelles du front et back office. En revanche, il concerne directement plusieurs pôles des fonctions support des deux CCO : Les ressources humaines ; Le développement des compétences ; Le contrôle de gestion et l'activité sécurité des opérations ; La communication et la logistique ; La 3P ; Les moyens informatiques et de téléphonie ; Le développement de la performance et de la qualité, et la gestion de la PVV.

« Des chefs de projet pôle seront nommés afin d'organiser la prise en compte des souhaits des salariés nécessaires à la mise en œuvre de l'organisation cible » nous apprend le projet. Mais, nous ne savons rien de l'organisation cible. Les souhaits des salariés seraient recueillis par des groupes de travail dans lesquels la ligne managériale serait présente... tout en affirmant que les CHSCT des 2 unités seront informés et consultés, il y a là une volonté manifeste de les contourner.

La direction admet que des emplois vont disparaître mais prétend ne pas savoir combien, ni même si elle se fixe un objectif. Elle prétend même que la suppression d'emploi n'est pas la raison du projet.



Chacun a le droit de croire une direction qui affirme ne pas avoir comme objectif de réaliser le même travail (voire plus) avec moins de salariés. Mais, il faudrait avoir la mémoire courte pour faire confiance à France Télécom.

La direction a même déclaré souhaiter que les élus et les OS ne créent pas d'inquiétude chez les collègues. En quelque sorte nous devrions, pour éviter d'alimenter ce qu'elle qualifie de « rumeurs sans fondements », relayer le discours officiel. Ainsi, le projet affirme : « Le lieu de travail n'est pas modifié, ni le temps de trajet : les salariés des deux CCOs actuels demeurent sur leur site de travail actuel ». Mais, comment ne pas s'inquiéter alors que **le Président du CE a refusé de s'engager sur la pérennité des sites actuels : ni sur 5 ans, ni sur 3 ans, ni même sur 1 an ! Ce refus catégorique de répondre à cette légitime demande en dit long sur la crédibilité du discours de la direction. Pour sa part, fort logiquement, la CGT s'est engagée à ne pas servir de relais à la direction pour alimenter les illusions. Nous invitons les personnels à agir pour exiger de la direction des engagements pour l'emploi, les conditions de travail et les compensations.**

De plus, beaucoup points restent à éclaircir. Nous ne connaissons pas l'organigramme du futur CCO ; dans les postes en doublon, nous avons la répartition des salariés par activités mais sans la tranche d'âge ; pour la future organisation nous ne savons quelle sera la répartition des postes entre Ivry et Paris ; la direction tient des propos contradictoires : d'un côté elle nous parle de mutualisation et de l'autre elle affirme que certaines activités en transverses (RH, pilotage, téléphonie ou reporting) nécessitent une proximité. **Comment peut-on assurer de la proximité avec des suppressions d'emplois ?**

Le dossier va poursuivre son chemin : les CHSCT des deux unités seront informés et consultés, il va repasser en CE, et la direction prévoit une mise en œuvre en juillet.

ASC :

Billetterie :

Lors de ce CE les élu(e)s ont voté la mise en place d'une billetterie CE. Celle-ci sera indépendante du compte individuel. Elle se limite dans un premier temps à la billetterie telle qu'elle existait précédemment : cinémas de quartier, bowling, karting et Aquaboulevard. Elle sera élargie au cinéma Gaumont, UGC et Mk2.

Le CE prendra à sa charge une participation de 3€ par billet. Vous trouverez les modalités sur le site du CE.

Notre volonté est de travailler à élargir au maximum cette billetterie aux spectacles, aux parcs... afin de pouvoir bénéficier de tarifs groupes. Résultat du vote : 12 pour (CGT, CFDT, FO) ; 9 abstentions (Sud et CGC)

Cadeau de Noël enfants :

Pour les enfants jusqu'à 10 ans inclus (au 31 décembre 2013), au choix : un chèque cadeau JouéClub d'une valeur de 50 € ; ou un abonnement à une revue (d'une valeur moyenne de 50€) ; ou un jouet d'un coût moyen de 50 € (port compris) à choisir sur catalogue constitué par la sous-commission enfance (le prestataire retenu est JouéClub/Pintel Jouets). En cas de non choix, un chèque JouéClub d'une valeur de 50 € sera envoyé. Ces montants sont passés de 35 à 50€ en raison de la disparition de la fête spécifique (cirque...). Les enfants pourront en revanche participer à la fête familiale.

Pour les enfants de 11 à 16 ans inclus (au 31 décembre 2013), au choix : un chèque lire, disque, cadhoc d'une valeur de 50€ (ou 25€ lire et 25€ disque). En cas de non choix, un chèque CADHOC d'une valeur de 50€ sera envoyé.

Pour les ados âgés de 17 à 18 ans (au 31 décembre 2013) choix entre chèques lire, ou disque d'une valeur de 50€ (ou 25€ lire et 25€ disque). En cas de non choix, un chèque cadeau Lire de 25€ et Disque de 25€ sera envoyé.

Cette prestation est ouverte à tous les enfants des ouvriers de notre CE.

Cette proposition pour le cadeau de Noël enfants a été adoptée par 12 voix pour (CGT, CFDT, FO).

Le syndicat Sud avait présenté une proposition quasi identique qui a recueilli 9 voix (Sud et CGC). La différence portait essentiellement sur l'âge des ados. Sud proposait d'aller jusqu'à 20 ans. Certes à l'ère des « Tanguys », cela peut sembler alléchant, mais comment qualifier d'enfants des jeunes au-delà de 18 ans ? Dans la plupart des CE de France, cette prestation s'arrête d'ailleurs à 16 ans. 18 ans nous semble un bon compromis.

RECTIFICATIF : La revendication de la CGT pour la subvention ASC est que l'employeur verse 3% (minimum et hors restauration) de la masse salariale. En effet, la proportion cadres/non cadres évoluant, la masse salariale augmente, de son côté, le CA diminue, contrairement à ce que nous avons écrit par erreur dans notre tract ASC. Les ASC ne sont pas un complément de salaire et agir pour augmenter le montant de la subvention versée par l'entreprise est le passage obligé pour avoir des prestations plus nombreuses.

Pour recevoir par mail les infos de la CGT adressez vous au syndicat départemental de votre lieu de travail ou à : urif.cgt.fapt@orange.fr

CR réalisé le
1^{er} Mars 2013